



**Secrétariat général  
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service**

**SG/DMC/2018-668**

**10/09/2018**

**Date de mise en application : 08/09/2018**

**Diffusion : Tout public**

**Date limite de mise en œuvre : 07/10/2018**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Ile-de-France)**

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP

**Résumé :**

## **Avis de vacance d'un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Ile-de-France)**

JORF n°0207 du 8 septembre 2018

Un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Ile-de-France est susceptible d'être vacant.

Cet emploi est classé dans le groupe III conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2015 fixant la liste et le classement des emplois de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, pris en application du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Placé sous l'autorité du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional et interdépartemental adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Il assure notamment le suivi des dossiers et des commissions à caractère départemental et interdépartemental pour les départements de Paris et de la petite couronne, mais également le suivi des dossiers relatifs à la défense pour la zone de défense et de sécurité de Paris, l'animation du réseau des directions départementales de la protection des populations (DDPP) et la gestion de dossiers transversaux dans le domaine de l'environnement (climat, air, déchets).

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret précité du 31 mars 2009. Une bonne connaissance des sujets sanitaires et phytosanitaires serait appréciée.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (tél. : 01-41-24-17-00) ou auprès de la déléguée à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'alimentation et de l'agriculture (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention du secrétaire général par intérim (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.